

Paris, le 18 octobre 2019

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 77

Le recueil des actes administratifs du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) est publié sur le site internet du Cnam (<http://www.cnam.fr/actes-administratifs/>).

TABLE DES MATIERES

**DECISIONS EMANANT DE LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

- Décision n° 2019-63 AG du 19 septembre 2019 portant modification de la décision n° 2017-15 AG modifiée portant délégation de signature du directeur par intérim et de la secrétaire générale de l'équipe pédagogique nationale (EPN) 9 EFAB.....p. 4

**DECISIONS EMANANT DE LA DIRECTION DE L'ACTION REGIONALE AU
TITRE DE L'ANNEE 2019**

- Décision n° 19-04-DirAR du 8 octobre 2019 portant nomination du directeur par intérim du centre Cnam en Ile-de-France.....p. 6

**DECISIONS EMANANT DE LA DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION GENERALE
AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

DECISION N° 2019 – 63 AG

portant modification de la décision n° 2017-15 AG modifiée
portant délégation de signature du directeur par intérim et de la secrétaire générale
de l'équipe pédagogique nationale (EPN) 9 EFAB

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers :

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,
Vu le règlement intérieur du Cnam, notamment ses articles 1.2.1.5. et 22.,
Vu la décision de l'administrateur général n° 2017-15 AG du 27 février 2017 portant délégation de signature du directeur par intérim et de la secrétaire générale de l'équipe pédagogique nationale (EPN) 9 EFAB, modifiée par décision n° 2017-37 AG du 24 avril 2017,
Vu la décision n°2019-1624 DRH du 19 septembre 2019 portant nomination du secrétaire général de l'EPN 9 « Economie Finance Assurance Banque »,

DECIDE :

Article 1

Le troisième alinéa de l'article 2.1. de la décision n° 2017-15 AG du 27 février 2017 modifiée par décision n° 2017-37 AG du 24 avril 2017 est remplacé par la disposition suivante :

« Sont exclus de la présente délégation les engagements de dépense concernant les baux immobiliers, les engagements de dépense d'investissement de travaux immobiliers, ainsi que les engagements de dépenses liées aux recrutements des personnels ».

Article 2

L'article 4 de la décision n° 2017-15 AG modifiée, ci-dessus référencée, est abrogé et remplacé par la disposition suivante :

« Article 4 - Délégation au sein de l'EPN 9 EFAB

Monsieur Alexis CHAPELIER, secrétaire général de l'EPN 9 EFAB, reçoit délégation à l'effet de signer les actes dans les conditions décrites aux articles 2.1. dans la limite de 25.000 € HT, 2.2. à 2.4., 3 de la présente décision.».

(le reste sans changement)

Article 3

Le directeur général des services du Cnam, l'agent comptable, le directeur de l'EPN 9 et le secrétaire général de l'EPN 9 sont chargés, chacun(e) en ce qui le(la) concerne, de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Paris, le 19 septembre 2019

L'administrateur général



Olivier FARON

Diffusion :

Monsieur Alexis CHAPELIER, secrétaire général de l'EPN 9
Monsieur Alexis COLLOMB, directeur de l'EPN 9
Monsieur le Directeur général des services
Madame la directrice des affaires financières
Madame la directrice des ressources humaines

**DECISIONS EMANANT DE LA DIRECTION
DE L'ACTION REGIONALE
AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

DÉCISION N° 19-04-DirAR

portant nomination du directeur par intérim du centre du Cnam en Île-de-France

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu les dispositions de l'article 26 du décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

Vu les dispositions du décret n° 89-108 du 20 février 1989 modifié relatif aux centres régionaux du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers,

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Monsieur Sylvain PASCAL assure les fonctions de directeur par intérim du centre Cnam en Ile-de-France à compter du lundi 8 octobre 2019.

ARTICLE 2 :

Monsieur Sylvain PASCAL reçoit délégation de signature pour la délivrance des attestations de valeurs proposées par le jury réuni sous la présidence d'un enseignant-chercheur du Cnam et pour tout document lié à l'activité pédagogique dans le centre Cnam en Ile-de-France.

ARTICLE 3 :

La directrice de l'action régionale est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du Conservatoire national des arts et métiers.

Fait à Paris, le 08 OCT. 2019
L'administrateur général

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'O' and 'F' followed by a horizontal line.

Olivier FARON